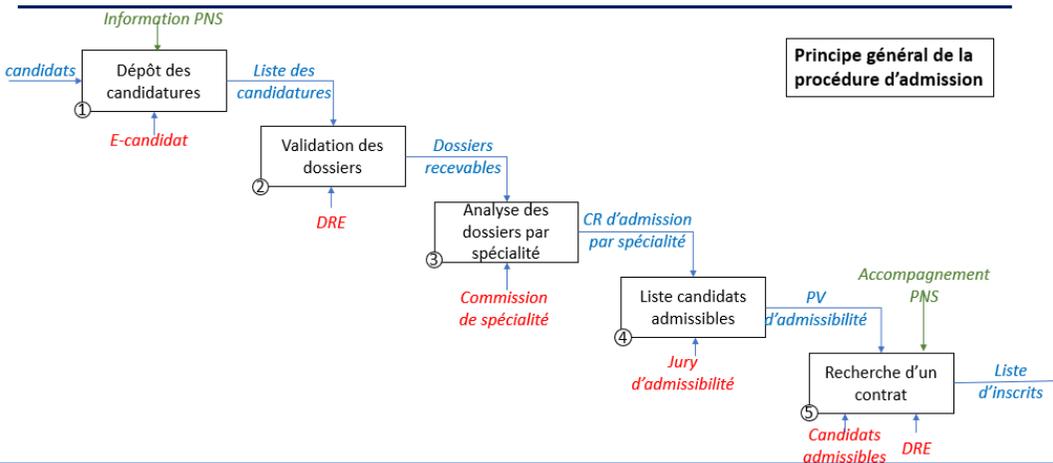


**Procès-Verbal du Comité De Direction (CDD)  
Polytech Nice Sophia  
Séance du 8 décembre 2022 – 13h30 Salle A-371**

Nom, Prénom :	Fonction	PLENIER : 15
CAMINADA, Alexandre	Professeur, Directeur PNS	X
AUDRA, Philippe	Professeur, Directeur dpt Génie de l'Eau (GE)	
BOULBE, Cédric	Professeur, Directeur dpt Mathématiques Appliquée et Modélisation (MAM)	X
CAILLAU, Jean-Baptiste	Professeur dpt Mathématiques Appliquée et Modélisation (MAM)	
CALLAGHAN, Delphine	Professeur, Directrice de la Communication et de la Vie Etudiante	X
COHEN, Stéphanie	Responsable finances	X
COLLAVIZZA, Hélène	Maître de conférences, Directrice PeiP	X
D'ANGELO Yves	Professeur, Directeur laboratoire LJAD	
DANAIS, Patricia	Assistante de direction	X
DEVAUX, Emilie	DAC PNS	X
FRANQUET, Erwin	Professeur, Directeur dpt Bâtiments (BAT)	X
GAETANO, Marc	Professeur, Directeur des Relations Internationales	X
JACQUEMOD, Gilles	Directeur PolytechLab	
LITOVSKY, Igor	Professeur, Directeur des admissions	
LORENZINI, Philippe	Professeur, Directeur des admissions	X
MACIA, Eric	Maître de conférences, Directeur dpt Génie Biologique (GB)	X
MALLET, Frédéric	Professeur, Directeur laboratoire I3S	
MIRAMOND, Benoit	Professeur, Directeur de la Recherche	
MULLER, Fabrice	Professeur, Directeur dpt Ingénierie des Systèmes Electroniques (ISE), Directeur de la Qualité et amélioration continue	
RISSO, Christine	Professeure, Directrice des Etudes	X
SAUCE, Gerard	Professeur, Directeur des Relations Entreprises	X
STARAJ, Robert	Professeur, Directeur du laboratoire LEAT	
STOLFI, Noëlle	Professeur PeiP	
TIGLI, Jean-Yves	Professeur, Directeur dpt Sciences Informatiques	X
TONIN, Cyril	Responsable SI	X

OUVERTURE DE SÉANCE – 13H40 -

#	SUJETS À L'ORDRE DU JOUR	DISCUSSIONS ET VOTES EN CDD RESTREINT	ACTIONS	SUIVI
1	<p>Procédure et dates pour les admissions FISA 2023</p>	<p><b>Gérard Sauce</b> indique que la procédure d'inscription pour les FISA reste identique en 2023 (les mêmes pièces sont demandées pour le dossier d'inscription). Quelques changements sont à prévoir concernant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le calendrier</li> <li>• La procédure PeiP qui intègre le dispositif du réseau. Ce dispositif consiste en <b>une procédure de recrutement anticipée avec des places réservées pour les PeiP</b> de février à mai</li> <li>• Une clarification du vocabulaire Admissible/Admis</li> <li>• L'accompagnement des admissibles par la Direction des Relations Entreprise pour trouver une entreprise</li> </ul> <p>Il présente l'organisation opérationnelle sous forme d'un schéma et précise que la DRE souhaite désormais participer aux commissions de spécialité.</p>  <p>The flowchart, titled 'Principe général de la procédure d'admission', shows a five-step process: 1. 'Dépôt des candidatures' (receiving 'E-candidat' and 'Information PNS'), 2. 'Validation des dossiers' (receiving 'Liste des candidatures' and 'DRE'), 3. 'Analyse des dossiers par spécialité' (receiving 'Dossiers recevables' and 'Commission de spécialité'), 4. 'Liste candidats admissibles' (receiving 'CR d'admission par spécialité' and 'Jury d'admissibilité'), and 5. 'Recherche d'un contrat' (receiving 'Accompagnement PNS', 'PV d'admissibilité', and 'Candidats admissibles'). The final output is 'Liste d'inscrits'.</p> <p>Il présente ensuite le nouveau calendrier :</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Gerard Sauce : ajouter la journée dating du 23 mars dans le calendrier</b></li> <li>- <b>Gerard Sauce : voir avec le CFAI pour mettre en place des contrats de 3 ans avec fin au 31 août</b></li> <li>- <b>Gerard Sauce : prévoir une visio pour la journée dating</b></li> </ul>	

1. Candidatures..... **du 9 janvier 2023 au 2 avril 2023**
2. Présentation des spécialités ..... **à fixer début février 2023 - (18h-19h) - (par visio)**
3. Analyse des candidatures..... **jusqu'au 11 avril 2023**  
par les commissions de spécialité
4. Jury d'admissibilité..... **13 avril 2023 (9h)**
5. Publication des résultats..... **15 avril 2023**
6. Journée « Admission alternance » ..... **22 avril 2023**
7. Informations « accompagnement DRE » ..... **24 avril 2023 (18h-19h) - (par visio)**
8. Date limite pour confirmer ..... **30 avril 2023**
9. Début alternance..... **1 septembre 2023**  
(cadre général)
10. Date limite pour signer un contrat..... **30 septembre 2023**  
(cadre général)

**Gérard Sauce** explique la procédure concernant le nouveau dispositif d'admission pour les PeiP, à savoir que :

Ce dispositif d'orientation se fait en **5 étapes** pour les PeiP2 inscrits dans les écoles engagées dans cette expérimentation et en **3 étapes (étapes 3 à 5)** pour tous les autres :

- **1<sup>ère</sup> étape** : Identification des PeiP2 intéressés par une formation par apprentissage du réseau
- **2<sup>ème</sup> étape** : Accompagnement par l'école pour préciser le projet professionnel
- **3<sup>ème</sup> étape** : Inscription aux formations par apprentissage choisies
- **4<sup>ème</sup> étape** : Validation de l'admissibilité (fonction des écoles)
- **5<sup>ème</sup> étape** : Accompagnement pour la recherche d'un contrat d'apprentissage

En parallèle de la procédure de recrutement FISA, les étudiants PeiP suivront la procédure d'orientation FISE. **Ils devront se positionner sur l'une des deux voies au plus tard lors du dernier appel de la procédure d'orientation (fin aout).**

**Gérard Sauce** précise que la DRE sera assistée dans la mise en place de ce nouveau dispositif par **MOUKITE Zakaria**, un agent de la Communauté d'Agglomération d'Alès, qui sera en période d'immersion professionnelle au sein de PNS à compter du 6 janvier 2023.

Il présente le calendrier spécifique :

- **1ère étape** : Identification des PeiP2 PNS intéressés par une formation par apprentissage du réseau > **Jusqu'au 2/12/2022**
- **2ème étape** : Accompagnement par l'école pour préciser leur projet professionnel > **Jusqu'à fin janvier 2023**
- **3ème étape** : Inscription aux formations par apprentissage choisies > **15 février 2023 pour PNS**
- **4ème étape** : Validation de l'admissibilité (fonction des écoles) > **3 mars 2023**
- **5ème étape** : Accompagnement des PEIP Candidats pour la recherche d'un contrat d'apprentissage > **mars/avril/mai 2023**  
> **(participation au dating du 23 mars 2023)**

**Commentaires des membres :**

- Qui va se charger de la sélection pédagogique des contrats d'alternance proposés par les entreprises ?
- Réponse : les responsables alternance sont susceptibles de valider les contrats
- La Journée dating du 23/03, n'apparait pas dans le calendrier. Il sera également important de communiquer avec les 3A FISE en amont pour les informer sur les quotas 4A FISA
- Prévoir d'anticiper la date de remise des mémoires de fin de semestre de printemps à rendre pour le 30 juin afin de prendre les décisions de passage en année supérieure avant la rentrée
- Demander au CFAI d'élaborer des contrats complets sur 3 ans avec fin au 31 août et non des contrats avec une fin au 30 juin
- Il faudra être vigilant de ne pas laisser le CFAI se charger seul d'organiser les entretiens des candidats admissibles avec les entreprises.
- Il faut prévoir une Visio pour le dating du 23 mars afin que les PeiP des autres écoles puissent y participer
- Si notre accompagnement est bon, nous aurons plus d'apprentis dans les années à venir.

**Gérard Sauce** indique qu'il sera possible, à partir de l'année prochaine, d'accompagner également les PeiP 1.

Les membres passent au vote afin de valider le calendrier proposé ci-dessus.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
<b>Membres CDD</b>	15	0	0	15

Le calendrier est adopté à l'unanimité. Toutefois, les dates du 22 et du 24 avril pourront être revues en fonction de la disponibilité.

Les membres passent ensuite au vote concernant la procédure d'admission dans sa globalité.

	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL
<b>Membres CDD</b>	14	0	1	15

La procédure d'admission pour la rentrée 2023 est adoptée. Les membres trouvent cependant dommage de ne pas uniformiser la procédure au sein du réseau dès la rentrée 2023.

**2** Mobilité internationale : proposition de bourse d'aide pour 3 élèves (cf. lignes en jaune) pour atteindre la médiane sur le total de leur aide

**Alexandre Caminada** présente une analyse sous forme de tableau des aides versées à nos étudiants qui partent en mobilité internationale. Les membres constatent que les apprentis sont très aidés via les OPCO, sauf pour les 3 apprentis du secteur public qui n'ont pas pu bénéficier des aides de la part des OPCO.

**Alexandre Caminada** propose de leur verser une bourse de mobilité à partir du budget de l'école 2023. Il rappelle que le budget prévu pour les bourses de mobilité n'a pas été dépensé en 2022. Cette bourse leur permettra ainsi d'atteindre la médiane sur le total de leur aide ; les montants de ces bourses seraient : Melchior CODJO 1000€, Salomé MAYER 600€, Mamadou NIANANG 1100€.

**Commentaires des membres :**

- A-t-on la même analyse pour les FISE boursiers qui n'ont rien le reste de l'année ?
- Réponse : pas de rattrapage pour les FISE, car ils ont choisi le statut d'étudiant

Les membres passent au vote afin de valider la proposition de bourse d'aide pour 3 élèves :

**Alexandre Caminada :**  
**faire approuver le budget prévisionnel 2023 au prochain Conseil d'école**

**FAIT**

			POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL			
			Membres CDD	15	0	0	15		
		La proposition de bourse d'aide pour les 3 élèves est approuvée à l'unanimité.							
3	Mobilité internationale : proposition de mobilité internationale en territoire ultramarin	<p><b>Christine Risso</b> questionne les membres pour savoir si l'école souhaite reconnaître la mobilité des étudiants « métropolitains » dans les territoires ultra-marins comme mobilité internationale ?</p> <p>Historiquement, le département bâtiment a validé cette mobilité pour deux élèves. Il faut donc à partir de maintenant clarifier la situation et les conditions pour tous.</p> <p><b>Christine Risso</b> fait remarquer qu'actuellement aucune école du réseau Polytech ne reconnaît les territoires ultra-marins dans les mobilités, mis à part Polytech Grenoble qui le fait au cas par cas.</p> <p>Les membres s'entendent pour dire qu'il y a deux sujets à traiter, à savoir :</p> <p>1- Doit-on autoriser les étudiants métropolitains à faire leur mobilité stage ou académique au DOM-TOM ?</p> <p>Après discussion, les membres conviennent de reconnaître la mobilité internationale pour les étudiants « métropolitains » dans les territoires ultra-marins au cas par cas en étudiant les demandes au cas par cas.</p> <p>2- Doit-on dispenser de mobilité nos étudiants ultra-marins ?</p> <p>Les membres approuvent le fait de dispenser de mobilité les étudiants ultra-marins.</p> <p><b>Commentaires des membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un membre fait remarquer qu'on valide aujourd'hui des mobilités à des étudiants qui partent à Monaco ou au Luxembourg. En termes d'immersion, c'est autrement plus challengeant d'aller en ultra-marin.</li> <li>- Créer et rendre disponible auprès des étudiants, une liste de pays et territoire où la mobilité est admissible.</li> <li>- La gestion au cas par cas est intéressante, mais est-ce que c'est gérable ?</li> <li>- Réponse : étant donné que cela ne concerne que peu d'étudiants, on peut partir de l'idée que ce n'est pas autorisé, mais qu'on peut le faire au cas par cas.</li> <li>- Il faut donc penser à mettre en place une commission pour traiter les dossiers.</li> </ul>	<p><b>Marc Gaetano : faire la liste des pays et territoires où la mobilité internationale est reconnue, et la communiquer aux étudiants ainsi que sur le portail de l'école</b></p> <p><b>Marc Gaetano : informer le BRI et les étudiants ultra-marins actuels de leur dispense de mobilité internationale</b></p>						

		<p>La Direction des relations internationales s’engage à mettre sur pied une procédure et de créer une commission qui sera en charge d’étudier les dossiers de mobilité au cas par cas.</p> <p>Les membres passent au vote afin de valider la proposition de reconnaître la mobilité des étudiants « métropolitains » dans les territoires ultra-marins comme mobilité internationale.</p> <table border="1" data-bbox="405 325 1503 448"> <thead> <tr> <th></th> <th>POUR</th> <th>CONTRE</th> <th>ABSTENTION</th> <th>TOTAL</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><b>Membres CDD</b></td> <td>14</td> <td>0</td> <td>1</td> <td>15</td> </tr> </tbody> </table> <p>La proposition est approuvée par les membres.</p>		POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL	<b>Membres CDD</b>	14	0	1	15		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION	TOTAL										
<b>Membres CDD</b>	14	0	1	15										
4	<p>RH : retour de la DRH sur les primes demandées pour le personnel et sur les postes de la campagne d’emploi 2023</p>	<p><b><u>Dispositif intéressement Axe 3 pour les BIATSS et les enseignants :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Emilie Devaux rappelle que les membres ont validé lors du CDD du 10 novembre dernier, la stratégie ainsi que les montants pour la valorisation des agents au travers de l’AXE 3 : développement des ressources propres. Elle informe les membres que la DRH a validé toutes les primes concernant les agents BIATSS. La mise en paiement sera mise en œuvre sur la paie de janvier 2023 pour les BIATSS.</li> <li>- Le Conseil Académique restreint a par ailleurs, émis un vote défavorable pour les primes relatives aux enseignants-chercheurs et enseignants. La mise en paiement de l’intéressement 2022 à destination des enseignants-chercheurs et enseignants est donc reportée.</li> </ul> <p><b><u>Campagnes emplois BIATSS</u></b></p> <p>PNS a obtenu 2 postes sur les 3 demandés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Responsable de l’ingénierie de conventions et de projets internationaux (financement sur fonds propres PNS)</li> <li>- Chargé d’évènementiel Relations Entreprises et Communication Vie étudiante (financement sur fonds propres PNS)</li> <li>- Le poste de préparateur de travaux pratiques demandé sur ressource établissement a été quant à lui refusé pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive</li> </ul> <p><b><u>Campagnes emplois enseignants (voir document)</u></b></p>	<p><b>Emilie Devaux : informer le personnel IATSS des primes d’intéressement</b></p> <p><b>Emilie Devaux : lancer le recrutement sur les deux emplois IATSS validés</b></p>	<p><b>FAIT</b></p> <p><b>En cours</b></p>										

		<p>PNS à obtenu 2 postes sur les 6 demandés, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste ATER : 27 (labo I3S)</li> <li>- 1 poste reconduit suite au concours infructueux de l'an passé : 27 bio-info profil élargi</li> <li>- 3 postes refusées : 27 vacant (labo I3S), 60 et 61 en création (labo Polytech'Lab)</li> <li>- 1 poste en sur-classement refusé : 63 (labo INPHYNI)</li> </ul> <p>Le directeur du département informatique aimerait organiser une rencontre avec la VP RH afin de faire valoir l'insuffisance des recrutements prévus lors qu'il y a plusieurs emplois vacants en 27.</p>	<p><b>Alexandre Caminada : décider du président de la commission pour le poste MCF 27 et remonter la fiche à la DRH</b></p>	<p><b>FAIT</b></p>
5	<p>Évaluation des AAV et rémunération des enseignants des périodes en entreprise alternants et étudiants</p>	<p>Le point est reporté et se tiendra lors d'une prochaine séance. EVENTO à venir.</p>	<p><b>Emilie Devaux : Lancer EVENTO afin de trouver une date pour l'ajout d'un CDD</b></p>	<p><b>FAIT</b></p>
6	<p>CTI : avancement</p>	<p>Alexandre Caminada informe les membres qu'il a ajouté 3 indicateurs de suivi sur l'axe 1 relatif aux formations dans le SMQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Qualité des admissions</li> <li>2- Le taux de redoublement</li> <li>3- Insertion professionnelle</li> </ul>		
	<p><b>Levée de la séance</b></p>	<p><b>Alexandre CAMINADA</b> lève la séance à 15h51.</p>		